



# BILAN DU PLAN NATIONAL DE GESTION DES DÉCHETS ET DES RESSOURCES 2018



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable

Administration de l'environnement

# Contexte européen



December 2019

- The European Green Deal

March 2020

- A new Circular Economy Action Plan For a cleaner and more competitive Europe

December 2020

- Proposal for a Regulation on batteries and waste batteries

November 2021

- Proposal for news rules on waste shipments

March 2022

- EU strategy for sustainable and circular textiles
- Proposal for a revised Construction products Regulation
- Proposal for a Regulation establishing a framework for setting ecodesign requirements for sustainable products

November 2022

- Proposal for a Regulation on packaging and packaging waste

March 2023

- Proposal for a Directive Green Claims
- Proposal for a Directive on common rules promoting the repair of goods

# Contexte national



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

- Le paquet de lois « déchets et ressources » de juin 2022 se base sur:
  - les directives du paquet européen relatif à l'économie circulaire de 2018,
  - directive (UE) 2019/904 relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement (SUP).
- **Débat d'orientation sur la stratégie « Zéro déchets »** et la restriction des déchets en matière plastique au Luxembourg en mai 2019:
  - Adoption unanime d'une **motion 2951** ([Texte de la Motion \(chd.lu\)](#)).
- Adoption et **mise en œuvre des stratégies gouvernementales:**



[La stratégie « Null Offall Lëtzebuerg »](#)

Stratégie pour une économie  
circulaire Luxembourg  
Strategie Kreeslafwirtschaft Lëtzebuerg



<https://economie-circulaire.public.lu/fr.html>



- **Vote** du paquet de loi en **avril 2022** ;
- **Présentation** des **nouvelles dispositions** en **mai 2022** ;
  
- **Présentation** du **rapport** du processus « **Klima-Biergerrot** ».
- Exemples:
  - **Proposition 31** :
    - *la réduction du nombre des matériaux utilisés au Luxembourg et leur quantité, en se servant du concept de « responsabilité du producteur/importateur », pour réduire **strictement voire interdire des produits à usage unique sur le territoire luxembourgeois** (dans tous les domaines dont alimentaire, du transport, sanitaire) ;*
  - **Proposition 32** :
    - *l'établissement de davantage de **centres de recyclage à des distances proches de la population et à accès facile** ;*
    - *l'expansion rapide des **systèmes de consigne** et d'autres systèmes circulaires (par exemple reprise vidange lors de la livraison), si nécessaire par des stimulants fiscaux/subventions ;*
    - *Etc.*



- Application plus stricte de la hiérarchie des déchets
- Promotion de la réparation, du réemploi et de la préparation à la réutilisation
  - Base légale pour le réemploi des équipements électriques et électroniques
  - Promotion et développement de l'économie du partage
- Renforcement de la sensibilisation et de l'information
- Renforcement et extension des systèmes de responsabilité élargie des producteurs
- Objectif: 60% des déchets municipaux soumis à, la préparation en vue de la réutilisation et le recyclage d'ici 2030
- Fin de la mise en décharge de déchets municipaux au Luxembourg et de l'exportation de déchets municipaux à l'étranger en vue de leur mise en décharge à partir du 1er janvier 2030
  
- APRGD Centre de ressources



- Taux de recyclage pour les déchets d’emballage :
  - 65 % de tous les déchets d’emballages au 31 décembre 2025
  - 70 % de tous les déchets d’emballages au 31 décembre 2030
  
- Réduction de la consommation de certains produits en plastique à usage unique
  
- Taux de collecte séparée de déchets de bouteilles en plastique à usage unique (y compris les déchets sauvages)
  - 77 % en 2025
  - 90 % en 2029
  
- Participation de certains producteurs de produits en plastique à usage unique aux couts de nettoyage des déchets sauvage issus de leurs produits



- Dans le secteur de la construction et de la déconstruction:
  - Inventaire de déconstruction
  - Projet de CTG : <http://www.crtib.lu/fr/construction-durable/projet-ctg-deconstruction-demolition>
  - Guide de la déconstruction, 2022
  - APRGD relatif à l'établissement et à la gestion du registre informatique des matériaux de construction utilisés
  - Règlement grand-ducal du 19 juin 2020 relatif à la prévention et à la gestion de matériaux et de déchets routiers - Guide « routier » en préparation
  
- Étude nationale relative à la gestion des boues épuratoires 2021



### ➤ Flux de déchets analysés

- Déchets ménagers résiduels et déchets assimilés
- Déchets encombrants
- Biodéchets
- Gaspillage alimentaire
- Déchets de verdure
- Déchets de bois
- Déchets de construction et de démolition
- Emballages et déchets d'emballages
- Littering
- Déchets d'équipements électriques et électroniques
- Piles et accumulateurs
- Déchets problématiques provenant de particuliers
- Huiles usagées
- Déchets du secteur de la santé
- Déchets de PCB
- Déchets des stations d'épuration
- Véhicules hors d'usage
- Pneus usagés
- Déchets provenant d'établissement/d'entreprises

Au total: 52 objectifs  
et 95 mesures pour les  
atteindre



### ➤ Bilan

- Objectifs (52)
  - Mises en œuvre: 28
  - Partiellement ou en train d'être mises en œuvre: 21
  - Efforts à faire: 3
  
- Mesures (95)
  - Mises en œuvre: 56
  - Partiellement ou en train d'être mises en œuvre: 33
  - Efforts à faire: 6



- Permet d'établir une analyse de la situation en matière de gestion des déchets et des ressources
- Détermine les mesures à prendre pour assurer le réemploi, la préparation à la réutilisation, le recyclage, la valorisation et l'élimination des déchets dans des conditions respectueuses de l'environnement et définit des objectifs et des mesures de prévention des déchets (programme de prévention = partie intégrante du PNGDR)
- Constitue un cadre de référence en matière de prévention et de gestion des déchets
- Détermine les grandes orientations et les aspects organisationnels de la gestion des déchets
  
- Les plans et programmes sont approuvés par le Gouvernement en conseil.
- Leur réalisation est d'intérêt public.



## ➤ Flux de déchets traités dans le workshop d'aujourd'hui

- Déchets municipaux ménagers
- Biodéchets , Déchets alimentaires, Déchets de verdure
- Réemploi et préparation à la réutilisation
- Produits en plastique à usage unique
- Déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets de piles et accumulateurs
- Déchets problématiques et dangereux
- Déchets des stations d'épuration
- Centre de ressources
  
- Déchets inertes, de construction et de déconstruction
- Déchets encombrants
- Déchets de bois
- Véhicules hors d'usage, pneus usagés
- Déchets du secteur de la santé
- Littering
- Déchets d'emballages

Quels objectifs et mesures pour les six prochaines années?